

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 13 avril 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-24**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 13 avril 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 3 avril 2026.

Point de l'ordre du jour :

4.2. Modalités de cédésation des personnels Biatss pour 2026

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis du comité social d'administration du 2 avril 2026,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités et conditions de cédésation des personnels Biatss au 1^{er} septembre 2026.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des modalités et des conditions de cédésation des personnels Biatss au 1^{er} septembre 2026, conformément au document joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 5
Quorum : 18	Votants : 23
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 4	Votes exprimés : 23
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 12
	Pour : 23
	Contre : 0

Pièce jointe :

- modalités et conditions de cédésation des personnels Biatss au 1^{er} septembre 2026.

Fait à Tours,